

# Rencontre avec les Maires du Tarn

**11 octobre 2018 - Valderiès**

---

**Actions de la Région  
en faveur de l'attractivité et de la vitalité  
des territoires**



**2018 – 2021 :**  
**Une nouvelle génération de politiques contractuelles**

---

**Les Contrats Territoriaux Occitanie / Pyrénées-  
Méditerranée**

**Des Contrats pour 4 ans** avec les **territoires ruraux** (PETR, PNR...), les **22 Agglomérations** et les **2 Métropoles** pour :

- Agir pour l'**attractivité**, la **cohésion sociale**, la **croissance** et l'**emploi**,
- Bâtir des **Projets de Territoire** traduisant la **vision portée par les acteurs du territoire**,
- Chaque Contrat est **marqué** par une véritable **rencontre** entre le **Projet de territoire** et les **orientations et priorités régionales et départementales**.



**Les contrats concernent** l'**ensemble** des **politiques régionales** à destination des territoires.

**Thématiques principalement concernées** : le développement économique, l'innovation, l'économie circulaire, l'enseignement supérieur, la recherche, la formation, la mobilité et l'intermodalité, le numérique, la transition écologique et énergétique, le logement, la santé, la culture, le tourisme, le sport, la petite enfance, les espaces publics...

## Le Contrat se compose :

- **d'un contrat cadre** qui organise le partenariat entre les cosignataires sur la base d'enjeux stratégiques et d'objectifs opérationnels partagés,
- **de Programmes Opérationnels** annuels voire semestriels sur la période 2018-2021, avec les projets et les financements examinés lors des comités stratégiques (locaux) et des comités des financeurs (à l'échelle départementale).

## Des dispositions spécifiques pour les territoires ruraux :

- **Soutien de la Région à l'ingénierie** pour accompagner les projets de territoires
- **Dotations pour l'Innovation & l'Expérimentation :**  
1 ou 2 thématiques communes avec des financements régionaux complémentaires



## Etat d'avancement des Contrats :

A l'échelle de la Région, sur les 55 Contrats ciblés :

- **12 Contrats validés** lors de la Commission permanente de juillet, dont les 2 Contrats du **PETR de l'Albigeois et des Bastides**, et du **PETR Hautes Terres d'Oc** + **3 PO**, dont celui du **PETR de l'Albigeois**
- Commission permanente du 12 octobre :  
**13 Contrats**  
+ **11 PO**, dont celui du **PETR de Hautes Terres d'Oc**
- Commission permanente du 7 décembre :  
**28 à 30 Contrats**, dont les **Agglos tarnaises** et le **PETR Cocagne**  
+ **une quarantaine de PO**

### Le Contrat Bourg-Centre

Enjeu des Bourgs-Centres : **pallier la perte d'attractivité** des petites villes et des bourgs ruraux ou périurbains en s'appuyant sur un **projet global de développement et de valorisation**.



**Autour des thématiques suivantes** : cadre de vie, habitat, offre de services, revitalisation des commerces, mobilité, initiatives innovantes et expérimentales...

#### → Dans le Tarn

- **66 communes** identifiées
- A ce jour, 21 communes ont fait acte de pré-candidature

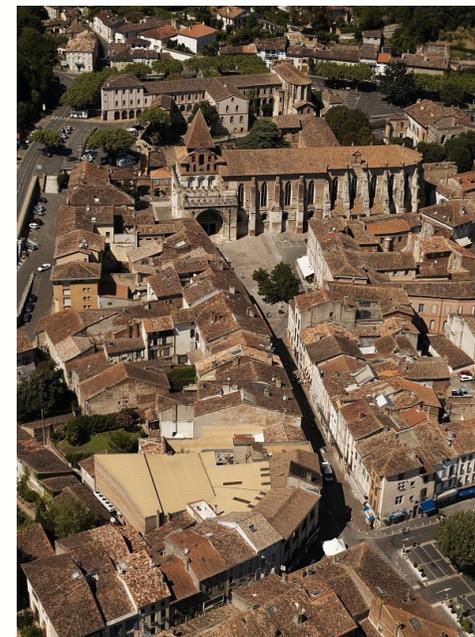
### Etat d'avancement du dispositif Bourg-Centre :

A l'échelle d'Occitanie, sur les **758 communes** potentiellement éligibles,

- **302 communes** se sont engagées dans la démarche régionale :
- **6 contrats approuvés**: Castelnaudary (11), Thuir (66) et Gignac (34)  
Bram (11), Lodève (34) et Marvejols (48)
- **277 dossiers de pré-candidature** transmis à ce jour
- **19 dossiers de pré-candidature** sont en cours de préparation  
(transmission prévue dans les prochains jours/semaines).

**180 réunions** d'information et de sensibilisation au total ont été organisées dans les territoires (PETR, Pays, CA, CC,...)

D'ici la fin de l'exercice 2018, ce sont **une cinquantaine de Contrats** qui pourraient être conclus.



Viel Dominique - CRT Occitanie

# **Agir pour la vitalité des territoires : les aides régionales en faveur des communes et intercommunalités**

---

### Dans le cadre de ces contrats, des dispositifs d'intervention harmonisés à l'échelle d'Occitanie ont été élaborés par la Région, en faveur des communes et EPCI :

- **La qualification du cadre de vie (espaces publics) / communes de – 3000 habitants**
- **La mise en accessibilité des bâtiments et équipements publics**
- **La rénovation énergétique des bâtiments et équipements publics**
- **La création / extension des pôles petite enfance**
- **La création d'espaces associatifs et/ou mutualisés / communes de – 3000 habitants**
  
- **La création de Maisons de Santé Pluri-disciplinaires**
- **La création de logements sociaux communaux**
- **Le maintien ou le développement du commerce de proximité / communes de – 3000 habitants**
- Le dispositif en faveur des **équipements sportifs**
- Le dispositif de soutien aux **équipements culturels et patrimoniaux structurants**
- Le dispositif en faveur des **aménagement et équipements touristiques**

### 1/ Soutien à l'aménagement des espaces publics (communes de moins de 3000 hab)

Opérations d'aménagements urbains et paysagers des espaces publics, de requalification des centres anciens et des centres villes, aménagements qualitatifs des entrées de village, cheminement doux ou piéton (hors dépenses voiries et réseaux)



Taux d'intervention	Plafond de subvention
25% max. des dép. éligibles	100 000€

### **2/ Mise en accessibilité des bâtiments publics** (communes et EPCI hors métropoles)

Permettre la mise en accessibilité globale (tout handicap) des bâtiments publics.

Types de dépenses éligibles : rampes d'accès, cheminements, ascenseurs, élévateurs, signalétique adaptée, ...

Taux d'intervention	Plafond de subvention
30% max des dépenses éligibles	50 000€

### **3/ Rénovation énergétique des bâtiments publics** (communes et EPCI hors métropoles)

Travaux de rénovation énergétique dans les équipements recevant du public, permettant un gain énergétique d'au moins 30% après travaux et atteignant la classe énergétique C minimum.

Types de dépenses éligibles : isolation thermique, murs, toitures, huisseries, installation de systèmes de chauffage de ventilation performants.

Taux d'intervention	Plafond de subvention
30% max des dépenses éligibles	50 000€ (au-delà : FEDER)

*Ces 2 dispositifs sont cumulables  
1 opération par an et par commune*



### 5/ Création - extension d'espaces associatifs et/ou mutualisés

(communes / EPCI ; pour des projets situés sur des communes de moins de 3000 hab)

Construction ou extension d'espaces associatifs sur la base de critères qualitatifs de dimensionnement et d'usages.

Construction ou extension d'équipement de services mutualisés de type Maisons des Services au Public, bâtiments associatifs incluant les tiers-lieux, ...

Taux d'intervention	Plafond de subvention
25% max. des dép. éligibles	100 000€

### 6/ La création des Maisons de santé Pluridisciplinaires (MSP) ou Centres de Santé

Aide à la **création de maisons de santé et de centres de santé pluri-professionnels** dans les territoires déficitaires ou menacés de désertification médicale, par l'attribution d'une subvention pour la construction ou réhabilitation de bâtiments destinés à accueillir des professionnels de santé et paramédicaux.



Nguyen Vincent - Région Occitanie

	Bénéficiaires	Taux intervention	Assiette éligible plafonnée
<b>MSP</b>	Communes, Communautés de communes, Agglo	<b>20%</b>	650 000 €
<b>Centre Santé</b>	Idem + Etablissement / organisme à but non lucratif	<b>30 %</b>	650 000 €

### 7/ Aide pour la rénovation de logements communaux à vocation sociale

Travaux de rénovation énergétique permettant l'atteinte de la classe énergétique C et un gain énergétique de 30% minimum.

Engagement des communes dans l'application d'un loyer à vocation sociale.

Taux d'intervention	Plafond de subvention
25% max. des dép. éligibles	20 000 € soit 5 000 € max/ logement



Boutonnet Laurent - Région Occitanie

### 8/ Pass « Commerce de Proximité » (communes de moins de 3000 hab)

Soutien aux projets visant le maintien, la création ou le développement d'activités de commerce ou artisanat de proximité qui répondent à des besoins de première nécessité de la population locale.

Taux d'intervention	Plafond de subvention
30% max. des dép. éligibles	80 000€



Grolier Philippe - Région Occitanie

### 9/ Le dispositif en faveur des équipements sportifs

**Équipement d'intérêt régional** (Participent au rayonnement national ou international du territoire ; abritent le siège de têtes de réseau ; sont mis à disposition prioritairement des lycéens ; ...)

**Bénéficiaires** : Associations, communes, EPCI, CD

**30 % max**

**Équipement d'intérêt territorial** (Rayonnement communautaire)

**20 à 30 %** pour les territoires ruraux

**25 à 35 %** pour les communes des territoires ruraux engagées dans la dynamique Bourg-Centre

Opérations > 100 000€ HT

**Équipement d'intérêt local** (Équipement de proximité)

**Bénéficiaires** : Associations, communes Bourgs-Centres

**15 % max**

Opérations > 50 000€ HT



MAUGENDRE David - Région Occitanie

### 10/ Le dispositif de soutien aux équipements culturels et patrimoniaux structurants

La Région intervient en faveur de **plusieurs types d'équipements** :

- Musées labellisés « Musées de France »
- Centres d'interprétation de l'Architecture et du patrimoine situés dans une Ville ou un Pays d'Art et d'Histoire
- Edifices patrimoniaux et sites archéologiques majeurs
- Bibliothèques / médiathèques
- Salles de ciné ; Circuits de ciné itinérants
- Salles de spectacles ou Centres d'art contemporain
- Ateliers d'artistes et Lieux de Fabrique

*Des critères d'éligibilité et les bénéficiaires ont été fixés pour chacun de ces dispositifs.*

Taux d'intervention :

**20 à 30 %** pour les territoires ruraux

**25 à 35 %** pour les communes des territoires ruraux engagées dans la dynamique **Bourg-Centre**



### 11/ Le dispositif en faveur des aménagements et équipements touristiques

Plusieurs types d'aides ont été adoptés récemment par la Région :

#### **Grands Sites Occitanie**

Equipements structurants, opérations d'aménagement urbains et paysagers, création / rénovation d'Offices de Tourisme, études stratégiques, ...

**35 % max**

#### **Equipements touristiques et projets de destination d'intérêt régional**

Projets touristiques identifiés dans le cadre des politiques contractuelles, études pré-opérationnelles, ...

**20 à 30 %** pour les territoires ruraux

**25 à 35 %** pour les communes des territoires ruraux engagées dans la dynamique Bourg-Centre

#### **Aménagements liés à la grande itinérance d'intérêt régional** (Voies vertes, itinéraires majeurs, ...)

**25 % max**

#### **Investissements touristiques d'intérêt local**

**15 % max**





## Les dispositifs en faveur de la vitalité des territoires

### → Pour adresser vos demandes à la Région

Les dossiers types de demande de subvention sont en ligne sur **le site de la Région** : [www.laregion.fr](http://www.laregion.fr) - rubrique « Aides et appels à projets ».

### **Parmi les pièces à fournir pour chaque demande :**

- Une lettre de demande du maître d'ouvrage adressé à la Présidente,
- Une délibération précisant le plan de financement et le calendrier de réalisation prévisionnels (phasage éventuel),
- Une fiche descriptive et explicative du projet,
- Un estimatif détaillé des dépenses,
- Des plans.

### **Pour tout renseignement :**

- une équipe à votre écoute, à la DATRM, avec des référents territoriaux et des instructeurs de dossier, par département
- une plaquette dédiée à la « Vitalité des territoires », dans laquelle des personnes sont identifiées, dans chacune des directions, en fonction des thématiques,
- un site Internet,
- un appui pour le montage des dossiers à l'échelle des territoires de projet.

# Echanges avec la salle

